



COMMUNIQUÉ

Paris, le 28 mai 2026

FEUX DE FORÊT : FRANSYLVA APPELLE L'ETAT À PRENDRE DES MESURES PLUS DISSUASIVES

Dans 9 cas sur 10, les feux de forêt sont d'origine humaine et profitent d'épisodes de sécheresse plus forts et plus longs. Outre les actes malveillants, les forestiers soulignent les imprudences répétées et l'irresponsabilité d'individus en forêt ou aux abords de celle-ci. Fransylva appelle l'Etat à viser le risque 0 incendie en adoptant des mesures dissuasives contre les personnes allumant des feux dans les zones à risque et en multipliant les contrôles et les actions de prévention.

Les premières projections climatiques anticipent un nouvel épisode El Niño beaucoup plus fort que les années précédentes, une épreuve supplémentaire de chaleur intense et de sécheresse pour nos forêts.

Or chaque année, les forêts françaises sont frappées par des incendies dévastateurs dans de plus en plus de régions. Dans **90% des cas, l'Homme est à l'origine de ce feu, que ce soit par malveillance ou par négligence** (barbecue, feu de campement, engins motorisés etc.). Si les sanctions contre les personnes reconnues coupables d'incendies volontaires et involontaires sont parfois sévères, **les contraventions dont peuvent écoper des personnes allumant un feu en forêt ou en bordure de forêt sont trop légères** (contravention de 750 euros maximum). Un hectare détruit, c'est une biodiversité ravagée, plusieurs décennies de travail forestier et des dizaines de milliers d'euros d'investissement anéantis pour le propriétaire, sans compter le coût pour la collectivité (mobilisation des secours, dépollution).

Face à cette disproportion, la fédération des **3,5 millions de particuliers propriétaires qui ont la responsabilité de 75% de la forêt française**, demande :

- D'alourdir les sanctions contre toute personne allumant un feu en forêt ou aux abords des forêts, notamment par le **doublé des amendes** et la création de **peines complémentaires** ;
- De **sanctionner plus lourdement et rapidement les occupations illégales** - la fédération soutient à ce titre la proposition de loi visant à renforcer la pénalisation de l'organisation de rave-parties ;
- D'**augmenter les patrouilles** de Gendarmerie, d'agents assermentés de l'ONF, de l'OFB et d'agents privés assermentés aux abords des forêts ;
- De lancer une **campagne nationale de prévention** pour rappeler les risques, les sanctions ainsi que toutes les actions de prévention des feux de forêt ;
- Exiger que le **périmètre des obligations légales de débroussaillage** soit intégré au contour de tout nouveau projet d'urbanisme : parcs photovoltaïques, espaces industriels, lotissements.



“Une amende qui ne fait pas peur n'est pas une sanction. C'est un permis de nuire à bas coût et un risque immense pour nos forêts. Nous devons chercher le risque 0 d'incendie d'origine humaine en dissuadant réellement les personnes qui auraient l'irresponsabilité d'allumer un feu - même un barbecue - en forêt ou aux abords, sans exception”, déclare Antoine d'Amécourt, président de Fransylva.

La **fédération insiste également** sur un point **souvent méconnu : 80 % des départs de feu en zone forestière se produisent à moins de 50 mètres des habitations.** Autrement dit, ce ne sont pas seulement les promeneurs, randonneurs ou usagers occasionnels de la forêt qui sont en cause, **mais aussi les occupants d'habitations ou de bâtiments proches des forêts.** Barbecue allumé à proximité d'un massif, débroussaillage négligé autour de la maison, brûlage de déchets verts un jour de vent, étincelles d'outillage thermique en pleine sécheresse : autant de négligences du quotidien qui mettent en péril la forêt française.

5 pistes concrètes pour lutter efficacement contre les feux

Fransylva rappelle à cette occasion les 5 mesures essentielles de prévention de lutte contre les feux de forêt :

- 1. Généraliser les caméras pour mieux détecter les départs de feux ;**
- 2. Équiper les voitures d'extincteurs ; des solutions existent, rapprochez-vous des syndicats Fransylva de votre département.**
- 3. Améliorer l'accès aux points d'eau pour multiplier les ressources en eau et préserver l'eau potable ;**
- 4. Gérer durablement et activement la forêt ;**
- 5. Mener une politique urbaine cohérente avec la gestion forestière.**

Fransylva agit pour les forestiers privés en France et en Europe, aux côtés de ses partenaires de la filière forêt-bois. La fédération rassemble des femmes et des hommes engagés pour les générations futures en adaptant les forêts françaises au changement climatique.

Contact presse - Agence Artcher
pierre-philippe.frieh@artcher.fr 06 65 34 15 29
foulaques.dargoeuves@artcher.fr 06 69 56 81 65